

LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

Au cours de sa réunion du mercredi 19 décembre 2007, la commission a procédé à l'examen du rapport pour avis de **Mme Catherine Morin-Desailly** sur le projet de loi n° 471 (2005-2006) relatif aux **archives**.

Rappelant que ce projet de loi s'inscrivait dans un contexte de modernisation de la politique des archives, alors qu'un nouveau centre des Archives nationales ouvrira en 2010 à Pierrefitte-sur-Seine, Mme Catherine Morin-Desailly a souligné qu'il répondait aux attentes de la communauté scientifique, des chercheurs, historiens, généalogistes ou autres usagers des services d'archives. Elle a également indiqué que le projet de loi tendait à renforcer la protection des archives, publiques comme privées, qui constituent un élément majeur de notre patrimoine culturel et de notre mémoire commune.

La commission des affaires culturelles a adopté quinze amendements, visant notamment :

- à actualiser la **définition générale des archives** ;
- à consolider le statut du **Conseil supérieur des archives** ;
- à élargir les critères de sélection des archives publiques, en prenant en compte leur **intérêt scientifique** et non seulement historique ;
- à créer un statut pour les **archives des établissements publics de coopération intercommunale** ;
- à réaffirmer le principe de **gratuité** de l'accès aux archives publiques ;
- à instituer un **dispositif de réduction d'impôt** au bénéfice des propriétaires d'archives classées qui engagent, dans certaines conditions, des travaux nécessaires pour la conservation de ce patrimoine menacé et sa valorisation aux fins de la recherche scientifique ;
- à réaffirmer que les **assemblées parlementaires** sont responsables, sous l'autorité de leur Bureau, de la gestion et de la mise en valeur de leurs archives, en vertu du principe d'autonomie du Parlement.

A cet égard, **M. Jacques Valade, président**, a estimé que cela permettait aux assemblées de conserver leurs prérogatives à l'égard de leurs archives, tout en soulignant l'effort d'ouverture de ces archives qui est déjà largement engagé par le Sénat ainsi que l'exigence de transparence présidant aux travaux du Parlement.

La commission des affaires culturelles a donné un avis favorable à l'adoption du projet de loi relatif aux archives ainsi modifié.